



RAPPORT DE LA 16^{ème} SESSION DU COMITE MINISTERIEL DES NEGOCIATIONS APE (COMINA)

Douala (Cameroun), le 03 mars 2017

La 16^{ème} session du Comité Ministériel des Négociations APE (COMINA) s'est réunie, à l'Hôtel SAWA de Douala (Cameroun), le 03 mars 2017, sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Louis-Paul MOTAZE**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun.

Le Président de la Commission de la CEMAC, en sa qualité de Négociateur en chef de la Région, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Cette réunion avait pour but d'examiner la position régionale à adopter à l'égard de la décision de l'Union européenne de mettre fin au processus de négociations conjointes et à sa proposition d'adhérer à l'Accord d'étape signé avec le Cameroun et de proposer des mesures appropriées pour faciliter la libre circulation des biens à la suite du démantèlement du TEC par le Cameroun.

I. ORDRE DU JOUR ET PARTICIPATION

L'ordre du jour adopté a porté sur les points suivants :

1. Evolution de la situation des APE (négociation ou mise en œuvre) dans les autres Régions du Groupe ACP ;
2. Echanges de vues sur la décision de l'UE de mettre fin au processus régional de négociation de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne : implications juridique et financière et Rapport de la Mission de parrainage des négociations de l'APE ;
3. Etat de mise en œuvre de l'Accord d'étape du Cameroun et ses implications pour les autres pays de la configuration et pour la coopération avec les principaux partenaires techniques et financiers de la Région (OMC, OMD, UE, ACP, etc.) ;
4. Analyse des options alternatives : i) adhésion éventuelle des autres pays de la configuration à l'Accord d'étape du Cameroun ; ii) poursuite des négociations APE avec

- l'appui de l'Union Africaine, conformément à la recommandation des Chefs d'Etat ; iii) gestion du statu quo actuel;
5. Conditions pour la reprise de la coopération entre l'Union Européenne et la République de la Guinée Equatoriale ;
 6. Examen du Projet de Déclaration ;
 7. Questions diverses.

Ont pris part aux travaux, les Ministres et Chefs de Délégations représentant :

- La République du Cameroun,
- La République Centrafricaine,
- La République du Congo,
- La République Gabonaise,
- La République de Guinée Equatoriale,
- La République Démocratique de Sao Tome et Principe
- La République Démocratique du Congo et
- La République du Tchad.

La Secrétaire générale adjointe, chef du Département de l'Intégration Physique, Economique et Monétaire de la CEEAC, le Commissaire en charge du marché commun de la CEMAC, le Vice-Président de la BDEAC, les Ambassadeurs représentant les Missions Diplomatiques de l'Afrique centrale accréditées à Bruxelles, le représentant de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (l'UNIPACE) ont également participé aux travaux.

II. OUVERTURE DES TRAVAUX

Deux (02) allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture : la première prononcée par Son Excellence Monsieur **Pierre MOUSSA**, Président de la Commission de la CEMAC et la seconde par Son Excellence Monsieur **Louis-Paul MOTAZE**, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun qui a ouvert les travaux.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS

Après avoir examiné le rapport de la 43^{ème} session du Comité Régional des Négociations de l'APE (CRCN), les débats ont porté essentiellement sur la position régionale à adopter à l'égard de la décision de l'Union européenne de mettre fin au processus de négociations conjointes et à sa proposition d'adhérer à l'Accord d'étape signé avec le Cameroun.

À l'issue des échanges, les Ministres ont dégagé les orientations suivantes :

a) Evolution de la situation des négociations dans les autres Régions ACP

Les Ministres prennent acte de la situation globale des processus de négociation APE qui révèle que toutes les configurations de négociation ACP éprouvent des difficultés soit de signature, de ratification ou de mise en œuvre, y compris de financement des mesures d'accompagnement liées à l'APE.

Ils notent, par conséquent, que les difficultés auxquelles l'Afrique Centrale est confrontée dans la conclusion d'un APE régional, ne sont pas singulières. En effet, elles sont communes à la majorité des configurations négociantes ACP.

Les Ministres réitèrent aux négociateurs de la Région de tirer les enseignements utiles découlant de cette situation.

b) EXAMEN DE LA DECISION DE L'UE DE METTRE FIN AU PROCESSUS REGIONAL DE NEGOCIATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE L'AFRIQUE CENTRALE ET L'UNION EUROPEENNE : IMPLICATIONS JURIDIQUE ET FINANCIERE ET RAPPORT DE LA MISSION DE PARRAINAGE DES NEGOCIATIONS DE L'APE

Les Ministres ont pris note du Rapport de la Mission de parrainage des négociations de l'APE confiée à Son Excellence Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise ainsi que des notes préparées par le CRCN.

Ayant pris acte, avec regret, tant sur la forme que sur le fond, de la décision unilatérale de l'UE de mettre un terme au processus des négociations de l'APE régional, ils estiment que cette décision appelle, de la part de l'Afrique Centrale, une réponse appropriée.

A cet effet, le COMINA a décidé de convenir avec la Partie européenne d'organiser une réunion de haut niveau consacrée au dialogue politique, conformément à l'article 8.3 de l'Accord de Cotonou révisé. Cette réunion sera organisée en y associant l'Union Africaine.

c) ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ETAPE DU CAMEROUN ET SES IMPLICATIONS POUR LES AUTRES PAYS DE LA CONFIGURATION ET POUR LA COOPERATION AVEC LES PRINCIPAUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DE LA REGION (OMC, OMD, UE, ETC.) ET LE SECRETARIAT DU GROUPE DES ETATS ACP

Les Ministres ont pris acte de la présentation faite par le Cameroun sur la phase actuelle de démantèlement tarifaire des produits européens, initiée depuis le 04 Août 2016. En effet, le démantèlement actuel concerne seulement les produits du premier groupe constitués de 1760 lignes tarifaires (soit 28% du Système Harmonisé SH 6 et 18% des importations européennes). Ce groupe comporte essentiellement des produits destinés à la consommation des ménages (30% du total du groupe), des matières premières (19%), ainsi que certains biens d'équipements (27%).

A la suite d'une première évaluation, le Cameroun juge très limité, pour le moment, l'impact budgétaire de ce démantèlement tarifaire puisqu'estimé à sept cent millions de FCFA en sept mois. Il est vrai, toutefois, que diverses mesures d'accompagnement liées à l'APE ont été prises par les autorités camerounaises, y compris des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale.

Selon le Cameroun, les implications de la mise en œuvre de l'APE d'étape du Cameroun sur les économies des autres pays de la configuration régionale, ne sont pas encore étayées par des données consolidées.

Pour ce qui est de la coopération avec les partenaires techniques (OMC, OMD, UE etc.) et le Secrétariat du Groupe des Etats ACP, il n'y a, jusqu'ici, pas de changements majeurs constatés.

Pour minimiser les risques induits par la mise en œuvre de l'APE d'étape signé par le Cameroun, les Ministres instruisent le Comité régional de convoquer, dans les plus brefs délais, une réunion d'experts économistes et douaniers, en vue d'examiner, entre autres, les actions à mener pour le renforcement des capacités des services de contrôle aux frontières et une meilleure administration des règles d'origine.

d) ANALYSE DES OPTIONS ALTERNATIVES : ADHESION EVENTUELLE DES AUTRES PAYS DE LA CONFIGURATION A L'ACCORD D'ETAPE DU CAMEROUN, POURSUITE DES NEGOCIATIONS APE AVEC L'APPUI DE L'UNION AFRICAINE, CONFORMEMENT A LA RECOMMANDATION DES CHEFS D'ETAT ET GESTION DU STATU QUO

Les Ministres ont pris note des procédures et possibilités d'adhésion offertes par l'APE d'étape signé par le Cameroun aux autres pays et CER de l'Afrique Centrale.

Les Ministres ont ensuite engagé des échanges francs sur les options d'adhésion ou non à l'APE signé par le Cameroun.

Aux termes des échanges, les Ministres ont adopté la position suivante : **celle de ne pas adhérer à l'Accord d'étape en l'état, et de poursuivre les négociations en vue de la conclusion d'un APE régional complet, suivant des formes à définir ultérieurement.**

Les Ministres demandent au Président de la Commission de la CEMAC de mettre en œuvre cette option arrêtée en liaison avec le Président de la Commission de l'Union Africaine.

e) Conditions pour la reprise de la coopération entre l'Union Européenne et la République de la Guinée Equatoriale

Les Ministres réitèrent leurs orientations suggérant que la coopération entre l'UE et la Guinée Equatoriale reprenne dans l'intérêt de ce pays et de la région Afrique Centrale. Cette décision, qui relève de la compétence exclusive du pays concerné, devrait sans doute prendre en compte la dynamique actuelle de sortie de la CPI en cours à travers le continent africain.

f) Examen du Projet de Déclaration

Les ministres ont noté avec satisfaction la pertinence du projet de déclaration préparé par les experts. Ils l'ont adopté après l'avoir enrichi d'importantes contributions allant dans le sens de la poursuite des négociations de l'APE régional.

Enfin ils ont souhaité que le texte final de cette déclaration soit publié en français, en anglais, en espagnol, en portugais et éventuellement en arabe, afin de toucher le maximum d'institutions et de personnes intéressées.

g) Questions Diverses

- **Prochaines activités impliquant le Comité régional**

Les Ministres prescrivent au Comité régional de mener les activités prioritaires suivantes:

- L'organisation, dans les meilleurs délais, de réunions du Groupe ad hoc d'experts macro-économistes et douaniers , en vue d'examiner, entre autres, les actions à mener pour le renforcement des capacités des services de contrôle aux frontières et une meilleure administration des règles d'origine.

- L'organisation de réunions de sensibilisation sur la procédure d'adhésion à l'Accord d'étape signé par le Cameroun au cas où la première option serait retenue.
- **Etat de mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) de l'OMC dans les Etats de la Région**

Les Ministres prennent note de l'état de la mise en œuvre dans les pays de la configuration régionale de l'AFE entré en vigueur le 22 février 2017.

Ils se réjouissent de ce que deux pays (le Gabon et le Tchad) aient ratifié, à ce jour, ledit Accord et notifié leurs instruments de ratification à l'OMC ; le Cameroun l'a ratifié mais n'a pas encore notifié.

Tout en encourageant les autres pays de la Région, membres de l'OMC, à ratifier l'AFE, dans les meilleurs délais, les Ministres exhortent les pays de la configuration concernés de créer et rendre opérationnels les Comités Nationaux de Facilitation des Echanges (CNFE) prévus par l'Accord. Il en est de même de la nécessité d'accélérer le processus d'élaboration de la liste des mesures des catégories B et C.

h) Tenue de la prochaine réunion ministérielle

Les Ministres accueillent favorablement la proposition du Tchad d'accueillir la prochaine concertation ministérielle au plus tard au mois de , à une date à convenir de manière consensuelle entre les Etats et la Commission de la CEMAC et le Secrétariat de la CEEAC.

En conclusion, les Ministres en charge des négociations de l'APE de la Configuration négociante Afrique Centrale **ont** adopté une Déclaration par laquelle ils prennent acte, avec regret, de la décision unilatérale de l'UE de mettre fin aux négociations régionales avec l'Afrique Centrale sans tenir compte de l'esprit du partenariat prôné par l'Accord de Cotonou.

Enfin, conformément à la haute instruction issue de la 13^{ème} session de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, tenue le 17 février 2017 à Djibloho (Guinée Equatoriale), les Ministres demandent au Président de la Commission de la CEMAC, en liaison avec le Président de la Commission de l'Union Africaine, de poursuivre les négociations en vue de la conclusion d'un APE régional complet qui préserve, le mieux, les intérêts de l'intégration régionale et la solidarité entre les pays de l'Afrique Centrale.